

Passeport & carte d'identité : la checklist des documents

Tout ce qu'il faut préparer pour votre rendez-vous en mairie — d'après service-public.fr

1. Le socle commun (carte d'identité et passeport)

À préparer dans tous les cas :

Photo d'identité de moins de 6 mois, conforme aux normes (ou cabine agréée ANTS)

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Numéro de pré-demande ANTS (ants.gouv.fr) — valable 12 mois

Ancien titre (carte ou passeport), même périmé, en cas de renouvellement

2. Spécifique passeport

En plus du socle :

Timbre fiscal : 86 € (adulte), 42 € (15-17 ans), 17 € (moins de 15 ans)

Acte de naissance si votre commune n'est pas reliée à l'échange dématérialisé et sans titre sécurisé récent

3. Spécifique carte d'identité

En plus du socle :

Gratuite si vous présentez l'ancienne carte

En cas de perte ou de vol : timbre fiscal de 25 €

4. Pour un mineur

En plus :

Présence de l'enfant + pièce d'identité du parent présent

Justificatif d'autorité parentale si nécessaire (jugement, livret de famille)

Le vrai piège : le délai, pas le prix

La pré-demande en ligne se fait sur ants.gouv.fr, mais le rendez-vous en mairie reste obligatoire (prise d'empreintes). Les délais explosent au printemps avant l'été : anticipez de 2 à 3 mois. Erreur fréquente qui fait tout recommencer : une photo non conforme (sourire, lunettes, fond coloré, tirage trop ancien). En cas de doute, cabine ou photographe agréé. Le titre est à retirer dans les 3 mois suivant sa mise à disposition.

Photo, justificatif, ancien titre : tout au même endroit

ZeroPaper classe vos documents automatiquement grâce à l'IA. Le jour du rendez-vous en mairie, vous avez tout sous la main en quelques secondes.

Découvrir ZeroPaper — www.myzeropaper.com